

saire, j'en suis sûr, d'accabler l'emprunteur de taux d'intérêt excessivement élevés. Or, nous savons que les taux qu'elle a imposés ont été vraiment très élevés.

Autre chose à signaler, la Banque d'expansion industrielle a pour politique d'immobiliser tout l'actif d'un particulier sans tenir compte de la valeur individuelle de chacune des parties de cet actif. A mon avis, lorsqu'elle calcule la garantie de ses créances elle ne devrait exiger qu'un montant suffisant à garantir son placement. Nous constatons que la Banque d'expansion industrielle a à maintes reprises été beaucoup plus exigeante et a littéralement immobilisé son créancier. Du point de vue légal, celui-ci ne pourrait même pas vendre une brouette sans obtenir au préalable l'autorisation de la Banque d'expansion industrielle, ce qui, à mon sens, est regrettable. Cette banque devrait calculer un montant raisonnable pour la garantie dont elle a besoin pour assurer sa propre protection.

• (8.30 p.m.)

J'ai appris par des personnes qui avaient eu affaire à cette banque que les employés font même de l'excès de zèle lorsqu'il s'agit d'appliquer la loi et les politiques de la Banque.

Il vaudrait la peine de savoir quel sera le rôle de la Banque industrielle du Canada maintenant que les banques à charte ont élargi leurs activités en se consacrant aux transactions hypothécaires classiques. J'aimerais savoir si la Banque d'expansion industrielle est aussi utile qu'auparavant.

Il serait intéressant de savoir si le gouvernement songe à élargir la notion d'une banque d'expansion industrielle en créant une banque d'expansion municipale. La situation financière des municipalités est très malsaine et le gouvernement, me semble-t-il, pourrait étendre cette notion en instituant une banque d'expansion municipale qui consentirait aux municipalités de nouveaux prêts à bas intérêt.

Il y a peu de temps, parlant du coût de l'argent dans certaines des organisations dont il est responsable, le ministre du Travail mentionnait le chiffre de $\frac{7}{8}$ p. 100. Je n'insinue pas que nous pourrions procurer de l'argent à une banque pour le développement urbain au taux de $\frac{7}{8}$ p. 100, même si les municipalités ont besoin d'aide et en ont besoin dès maintenant. Si un organisme basé sur les mêmes principes que ceux qui régissent la Banque d'expansion industrielle était mis sur pied, je pense qu'il pourrait sans aucune difficulté prêter de l'argent à un taux ne dépassant pas 2 p. 100.

Mes remarques s'arrêtent là, monsieur le président. Peut-être aurai-je encore quelque chose à dire à l'étape de la deuxième lecture,

[M. Leboe.]

après que la Chambre aura été saisie du projet de loi.

[Français]

M. Latulippe: Monsieur le président, je suis heureux de dire quelques mots au sujet de la Banque d'expansion industrielle.

Cette Banque rend de grands services à la nation. Nous félicitons le gouvernement de prendre une partie de ses fonds à même ceux de la Banque du Canada. Nous sommes heureux de voir le gouvernement utiliser la Banque du Canada pour financer des prêts industriels.

Et, monsieur le président, malgré la Banque d'expansion industrielle, il y a encore plusieurs petits commerçants, plusieurs petits industriels qui ne peuvent pas en bénéficier.

Premièrement, les taux d'intérêt sont un peu trop élevés et la période de remboursement est trop courte. Plusieurs petites industries sont obligées de faire des remboursements de capital trop élevés, dans une période de dix ans, par exemple. Les paiements sont trop élevés et, en même temps, les propriétaires de petites entreprises sont obligés de payer de l'impôt sur le capital remboursé. Ainsi, plusieurs petits industriels ne sont pas capables de se prévaloir des avantages de cette loi.

A mon avis, il faudrait avoir une période de remboursement plus longue et, si possible, diminuer le taux d'intérêt, parce que le taux d'intérêt de la Banque d'expansion industrielle, qui reçoit son argent de la Banque du Canada, devrait être plus bas, parce que la Banque du Canada est certainement capable d'avoir de l'argent à meilleur compte. D'ailleurs, la Banque du Canada affiche un revenu assez substantiel; au fait, je crois que son revenu de 1966 s'élevait à 19.8 millions.

Alors, ce n'est pas le rôle de la Banque d'expansion industrielle de faire des gros profits, mais d'acquitter le coût d'administration. Si l'on acquittait simplement le coût d'administration, si l'on mettait du capital à la disposition de nos industriels, bref, si l'on finançait plus de petites industries, on pourrait encore augmenter le volume de la production nationale brute. Le volume de la production nationale brute a atteint la somme de 62 milliards, cette année, et nous pourrions certainement le porter à 80, 90 ou 95 milliards.

Il y a encore une grande partie des secteurs de l'industrie qui ne sont pas financés, qui ne sont pas capables d'obtenir de finance ni des banques à charte ni des compagnies d'assurance; il n'y a pas de capital à la disponibilité de ces petits industriels. Il y a des petits industriels qui deviendraient des gros industriels si on voulait les financer.

Quand on lance une industrie, il faut commencer en petit, à moins d'avoir des centaines